

République FRANCAISE  
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240312\_10 du 12/03/2024  
Pôle Aménagement urbain et cadre de vie

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 06/03/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Cédric BARBIERO.

Rapporteur : David GUILLEMAN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 52

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 13

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Sandrine BELMONT - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Maud MILLIER DUMOULIN - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROSSET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Claire BELLISSEN pouvoir à Michel BAARSCH  
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS  
Patricia DAUVERGNE pouvoir à Solange MARTELLACCI  
Oihiba DRIDI pouvoir à Sandrine COMTE  
Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT  
Marcel GOLBERY pouvoir à Thierry DUCHAMP  
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE  
Philippe LOCATELLI pouvoir à Marion LECLERE  
Alexis MONTOLIU pouvoir à Maryse MICHAUD  
Anne PASTUREL pouvoir à Marjorie MERCIER  
Jean-Luc PAYS pouvoir à Christine CHALAND  
Ahleme TABBOUBI pouvoir à David GUILLEMAN  
Jean-Luc VIDALOT pouvoir à Clément DELORME

### ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI

**Objet : Avenant 1 à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20220407\_22 du 7 avril 2022 portant convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la place Anatole France et ses avoisinants à la Métropole ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 05/03/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'aménagement de la place Anatole France et de ses avoisinants se terminent.

La Ville d'Oullins a anciennement conventionné avec la Métropole de Lyon pour prendre en charge la somme prévisionnelle de 415 000,00 € TTC.

La ville d'Oullins-Pierre-Bénite prendra en charge la somme définitive de 477 113,40 € TTC, soit une augmentation de 62 113,40€ TTC.

Cette augmentation est liée à la prise en compte des prix entreprises issus de la passation des marchés ainsi qu'aux demandes complémentaires de la ville en cours de chantier et aux ajustements sur site liés à la réalité du terrain.

Les principales dépenses complémentaires sont liées :

- à la mise en place d'une borne pierre supplémentaire sur passage de la Ville
- aux travaux de terrassement réalisés manuellement et/ou à l'aspiratrice sur la rue Pierre Joseph Martin liés à des réseaux existants présents à faible profondeur
- à la reprise du réseau eaux pluviales qui était à trop faible profondeur à l'Est de l'église
- à la dissociation du réseau eaux pluviales / eaux usées à l'Ouest de l'église pour permettre l'alimentation de la cuve d'arrosage de la Ville

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la place Anatole France et ses avoisinants à Oullins.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-200102747-20240312-20240312\_10-DE



Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le     /     /  
Mise en ligne le     /     /  
Notification le     /     /

Jérôme MOROGE  
Maire  
Conseiller régional

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ**  
**A OULLINS-PIERRE-BENITE**  
**L'an deux mille vingt quatre, le douze mars**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Jérôme MOROGE**  
**Maire**  
**Conseiller régional**

**Le secrétaire de séance**  
**Cédric BARBIERO**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*